

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 11 OCTOBRE 2016**

L'an deux mille seize, le onze octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame BRABANT Joselyne, Maire de DARGNIES, en suite de convocation en date du 03 octobre 2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**ETAIENT PRESENTS** : MMES BRABANT Joselyne – PARMENTIER Claudine – VILPOIX Béatrice – BOUDIN Sylvie – COURQUIN Christine – HANOT Laëtitia – BIEGANSKI Virginie – ANDREONI Sophie – MRS LOISEAU Dominique – RICHARD François – OZENNE Benoît – MERESSE Marc – LAROBÉ Daniel.

**ABSENT EXCUSE**: Mr BONNEL Ludovic

**ABSENT**: Mr SEVELIN Emilien

**SECRETAIRE DE SEANCE** :

Monsieur MERESSE Marc est nommé Secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2016** :

Monsieur MERESSE Marc, Secrétaire de séance, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2016, ce dernier est adopté à l'unanimité.

**SUBVENTIONS COMMUNALES 2016** :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association des Paralysés de France, Délégation de la Somme .....50 euros
- Les restaurants du cœur, Les Relais du Cœur de la Somme.....100 euros

**GRATIFICATION STAGIAIRE** :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accorde une indemnité de 40 euros par Semaine de présence à une Jeune fille de la Commune, Elève de la Maison Familiale Rurale d'Yzengremer, durant ses semaines de formation en alternance à la Commune de DARGNIES à compter de mars 2017.

**TAUX DE REMUNERATION DE L'HEURE D'ETUDE SURVEILLEE** :

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de fixer le taux de rémunération de l'heure d'étude surveillée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, comme suit :*

- *Professeur des Ecoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école .....21,99 €*
- *Professeur des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école.....24,43 €*

**CONSULTATION COORDINATION EN SPS :**

*Madame le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la réfection complète de la couverture de l'Eglise Saint Wandrille trois entreprises ont été consultées concernant la mission SPS et ont fourni les offres suivantes :*

- *SOCOTEC : 1.830,00 € HT 2.196,00 € TTC*
- *QUALICONSULT : 1.155,00 € HT 1.386,00 € TTC*
- *BUREAU VERITAS : 1.200,00 € HT 1.440,00 € TTC*

*Après analyse des offres par Monsieur POLLET, Maître d'œuvre, Madame le Maire propose au Conseil municipal de retenir l'offre de QUALICONSULT SECURITE pour un montant de 1.155,00 Euros HT, soit 1.386,00 € TTC.*

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :*

- *DECIDE de confier la mission SPS au Cabinet QUALICONSULT SECURITE, l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 1.155,00 € HT,*
- *AUTORISE Madame la présidente à signer le marché afférent et à effectuer les démarches nécessaires,*
- *PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016.*

**TRAVAUX EGLISE : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES :**

*Madame le Maire rappelle que dans le cadre du marché de travaux relatif à la réfection complète de la couverture de l'Eglise Saint Wandrille, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à Monsieur POLLET Reynald, Architecte DPLG.*

*Il s'avère aujourd'hui nécessaire d'approuver le dossier de consultation des entreprises rédigé par le Maître d'œuvre qui comprend 3 lots :*

<b>LOT</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>Estimation Montant HT</b>
Lot 1	COUVERTURE	181.000,00 €
Lot 2	MACONNERIE	25.000,00 €
Lot 3	PARATONNERRE	10.000,00 €

*Le Montant total des travaux est estimé à 216.000,00 € HT soit 259.200,00 € TTC.  
Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :*

- *ADOPTÉ le dossier de consultations des Entreprises et l'estimation des travaux,*
- *DECIDE que la consultation des entreprises pour l'attribution des marchés de travaux se fera sous forme de la procédure adaptée ouverte.*
- *AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés qui seront passés dans le cadre de cette consultation*

#### AFFAIRES DIVERSES :

- *Madame le Maire expose à l'assemblée la demande d'un agriculteur de la Commune sollicitant l'autorisation d'installer des barrières canadiennes sur un chemin communal. Après débat, le Conseil Municipal, avant de se prononcer, souhaite obtenir de plus amples renseignements et précisions sur ce dossier.*
- *L'Association les Petits Ecoliers se propose d'organiser un Feu de la Saint Jean, Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil sur ce projet. Après débat, l'Assemblée souhaite avoir plus de précisions quant à son organisation et souhaiterait que Madame Le Maire rencontre, à ce sujet, son Président.*
- *Madame le Maire explique que dans le cadre de la reprise des concessions au cimetière, il est maintenant nécessaire de remettre en état l'ossuaire au Cimetière Communal, des devis seront demandés.*
- *Madame la Présidente donne lecture d'un courrier émanant de la Banque Alimentaire de DARGNIES ainsi que du Mouvement Vie Libre de Friville-Escarbotin, adressant leurs remerciements à l'ensemble du Conseil Municipal pour l'octroi d'une subvention.*
- *Concernant le PLU, Madame le Maire explique qu'à ce jour, la Préfecture n'a pas encore fait retour du dossier à la DREAL.*

#### QUESTION DIVERSES :

- *Mme BIEGANSKI demande des nouvelles du dispositif « Participation Citoyenne », Madame le Maire lui répond qu'à ce jour, nous sommes toujours dans l'attente d'une réunion avec les services de la Gendarmerie.*
- *Monsieur MERESSE évoque le problème de la sécurité sur la RD 2, notamment les excès de vitesse*
- *Madame HANOT évoque le problème des voitures qui stationnent devant le Monument aux Morts et non sur les places de stationnement matérialisées.*
- *Madame COURQUIN demande des nouvelles concernant l'aire de jeux, Madame le Maire lui répond que malheureusement, elle fait l'objet d'actes de vandalisme répétés.*
- *Madame PARMENTIER souhaiterait qu'un rappel soit fait à la population concernant les containers pour les ordures ménagères : Ils doivent être sortis la veille du ramassage après 17 heures et ne doivent, en aucun cas, restés à demeure sur les trottoirs.*

- *Madame PARMENTIER évoque le problème du dépôt des bouchons sur la Placette de la Mairie ainsi que d'un WC ambulant aux abords du Groupe Scolaire Paul LENNE. Madame le Maire rencontrera, à ce sujet, le Président de cette Association.*
- *Monsieur OZENNE remarquent que certaines haies et plantations empiètent sur les trottoirs et gênent ainsi la visibilité.*
- *Monsieur OZENNE attire l'attention du Conseil sur la VC n° 5 en direction de Fressenneville, un agriculteur en labourant sa parcelle a relevé les talus ce qui entrainera, à nouveau, des problèmes d'écoulement des eaux. Madame le Maire se charge de lui envoyer un courrier.*

*La séance est levée à 20 H 20*